

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 novembre 2016

PRESENTS : MM Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Marc IOCHUM, Christophe GREFFOZ, délégués titulaires
MM Yann MATHURIN, Jacky MILON, délégués suppléants

1 - ETUDE DE VALORISATION DU SITE D'ACCUEIL DU PLATEAU D'AGY

Monsieur le Vice-Président rappelle la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes chargé d'élaborer un schéma de développement et de diversification des stations balcon dont 3 sont axées sur le ski alpin (Nancy sur Cluses, Le Reposoir, Mont-Saxonnex) et 1 sur le ski de fond (Saint Sigismond). Il s'agit d'optimiser le fonctionnement hivernal, de redynamiser la période d'intersaison, de valoriser la saison estivale et d'étudier la faisabilité d'une mutualisation future des moyens.

Les problématiques générées par la pratique du ski de fond étant totalement différentes de celles induites par la pratique du ski alpin, il convient de mener une réflexion particulière sur le site nordique du plateau d'Agy, situé sur le territoire des communes de Saint Sigismond et d'Arâches-La-Frasse, qui incrémentera la réflexion globale sur l'aménagement du territoire des communes balcon.

Cette réflexion particulière est importante et urgente du fait d'une fréquentation croissante du site, les infrastructures et aménagements existants obsolètes ne répondent plus correctement aux besoins de la clientèle, aux critères de sécurité et de protection de l'environnement.

Ainsi, parallèlement à l'étude de faisabilité opérationnelle menée par la 2CCAM et qui se décline sous 3 axes – urbanisme opérationnel et contraintes foncières, financier et juridique, marketing – les élus du SIVU d'Agy souhaitent lancer une étude de valorisation du site d'accueil du plateau afin de répondre aux problématiques de flux –automobiles, piétons, skieurs, lugeurs, mushers...- et proposer un accueil en adéquation avec la demande, de façon d'une part à satisfaire les attentes de la clientèle et d'autre part à préserver la qualité incontestée du site.

Monsieur le Vice-Président fait part de l'offre du bureau AKENES et donne la parole aux prestataires, M. Julien GAMBARINI architecte paysagiste et Delphine BIOLLAY, urbaniste ingénieure en déplacement qui seront assistés dans leur mission par une architecte paysagiste et ponctuellement un économiste de la construction.

La présente offre se décompose en 3 phases :

- ❖ **Une phase « Fonctionnement »** basée sur un périmètre de réflexion élargi permettant de concevoir un aménagement cohérent avec l'ensemble des bâtiments publics et privés, les voies de circulations, ainsi que leur fonctionnement. Celle-ci comprend :
 - La réalisation d'un schéma de principes de fonctionnement actuel basé sur le diagnostic établi par la commune ;
 - La réalisation de 2 ou 3 principes de fonctionnement (circulations, usages,), selon le périmètre d'intervention ;
 - L'intégration d'une réflexion estivale et hivernale par principe.

- ❖ **Une phase « Plan d'aménagement »** réalisé sur le périmètre du site d'accueil qui comprend :
 - Sur la base des principes de fonctionnement retenus par le Maître d'ouvrage, la réalisation de deux plans d'aménagement paysager sous forme d'esquisse (1/1000eme) et illustrés de photos référence;
 - La réalisation de deux coupes de principes des aménagements projetés.

- ❖ **Une phase d'Élaboration du dossier d'étude préliminaire** comprenant :
 - L'élaboration d'un dossier reprenant l'ensemble des réflexions menées, sous forme de notice;
 - L'établissement d'une estimation financière globale issue du plan validé par le maître d'ouvrage;
 - Le découpage de cette estimation par secteur, permettant la programmation des aménagements à court, moyen ou long terme ;
 - Réhabilitation du foyer de ski de fond : redistribution des volumes / du fonctionnement / chiffrage des travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment existant (par un économiste de la construction).
 - La réalisation d'une perspective d'ambiance du scénario retenu.

M. le Vice-Président remercie les intervenants pour cette présentation et précise que le montant de l'étude s'élève à 8 808,00 euros H.T. soit **10 5969,00 euros TTC**

M. le Vice-président souligne que les prestataires seront tenus de travailler en concertation avec les élus, les exploitants du site et les bureaux d'études actuellement missionnés par la 2CCAM sur la faisabilité opérationnelle du schéma de développement touristique des communes balcons. Par ailleurs, cette étude viendra compléter et enrichir les projets développés dans les 3 autres communes balcons, pour ne constituer qu'un seul dossier à défendre auprès des financeurs que sont le Département et la Région. Il est indispensable d'unir les forces des 4 communes balcons pour présenter un projet d'aménagement d'un territoire élargi.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- EMET un avis favorable au lancement d'une étude de valorisation du site d'accueil du plateau d'Agy,
- ACCEPTE le devis du bureau AKENES pour un montant de 8 808,00 euros H.T. soit **10 5969,00 euros TTC**.

2 - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT DU CENTRE NORDIQUE D'AGY

Après avoir précisé que le contrôle fiscal dont a fait l'objet le Centre Nordique d'Agy a établi le caractère non lucratif de l'association et par conséquent le non assujettissement aux différents impôts, M. le Trésorier du CNA présente le compte de résultat du dernier exercice. Celui-ci présente un solde négatif de 5819 euros qui s'explique notamment par l'ouverture tardive de la station eu égard aux mauvaises conditions d'enneigement de début de saison, la baisse de certaines subventions ... L'ouverture précoce du site sur le week-end a permis la prévente de forfaits ce qui constitue un atout non négligeable en terme de recettes.

Monsieur le Vice-Président remercie au nom de tous les élus la clarté, la précision et la qualité du rapport présenté.

M. le Président du Centre Nordique d'Agy fait part de la difficulté de gérer au sein d'une même entité des activités aussi diverses et variées que l'enseignement, la location de matériel, la vente de forfaits, l'exploitation du domaine... il suggère de se rapprocher d'autres sites nordiques pour appréhender leur mode de fonctionnement et en tirer des enseignements.

3 - SUBVENTION AU SKI CLUB

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée qu'une demande de subvention au titre de l'année 2016 d'un montant de 2000 euros a été sollicitée par le ski club d'Agy.

Destinée à contribuer au financement du projet biathlon, elle permettrait aux meilleurs skieurs du club des catégories cadets/jeunes/juniors, non pris en charge par le Comité Mont Blanc, de pratiquer ce sport en compétition en mettant à leur disposition les moyens nécessaires en matière de logistique (carabines 22LR), d'encadrement et d'assistance sur les courses nationales.

Monsieur le Vice-Président précise qu'une somme de 2 000 euros a été inscrite sur le compte 6574 du budget primitif et qu'aucune autre demande n'a été présentée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré DECIDE d'allouer au ski club d'Agy une subvention de **2 000 euros** au titre de l'année 2016.

4 - REGULARISATIONS COMPTABLES

Monsieur le Vice-Président fait part des remarques formulées par Monsieur le Trésorier de Cluses à propos d'une facture d'honoraires réglée en 2009 par la commune de Saint Sigismond pour un montant de 2 631,20 euros TTC.

Cette dépense concernait la réalisation d'un dossier de demande de subvention pour la création d'une salle hors sac au foyer de ski nordique sur le plateau d'Agy.

En 2012, une écriture interne à la trésorerie a été passée dans la comptabilité du Syndicat pour intégrer le paiement effectué en 2009 sur le budget de la commune.

Parallèlement, une écriture a été passée dans la comptabilité de la commune pour intégrer cette dépense au compte 2423 : immobilisations mises à disposition dans le cadre de transfert de compétences aux établissements publics de coopération intercommunale.

Or, cette intégration est erronée puisque le SIVU n'a pas été bénéficiaire d'une mise à disposition de bâtiment, l'étude n'ayant pas été suivie de travaux.

Dans ces conditions, il convient de procéder au remboursement de cette somme à la commune par émission d'un mandat au compte 2031.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de procéder au remboursement de la somme de 2 631,20 euros au profit de la commune de Saint Sigismond concernant le projet d'extension du foyer de ski de fond du plateau d'Agy.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la régularisation.

5 - DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à certains ajustements budgétaires afin de prendre en compte des événements imprévus lors de l'élaboration du budget primitif.

Etant précisé que ces modifications des inscriptions initiales ne doivent pas remettre en cause l'équilibre du budget, Monsieur le Vice-président propose les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>
c/61551	+ 2 070€		
c/6241	+ 360€		
c/022	631€		
c/023	+ 3 201€	c/74748	+ 5 000€
	+ 5 000€		+ 5 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>
c/2031	+ 13 201€		
c/21571	- 10 000€	c/021	+ 3 201€
	+ 3 201€		+ 3 201€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus proposées.

6 - GESTION FUTURE DU PLATEAU D'AGY

Monsieur le Vice-président rappelle que le contrat de délégation de service public arrive à échéance à la fin de la saison hivernale 2016/2017 et qu'il est urgent de lancer une réflexion sur le mode de gestion future du site, de façon à disposer du temps suffisant pour mener à bien la procédure la mieux adaptée.

Séance levée à 20h45

Le Vice-Président
Marc IOCHUM

